



Feuillet 2026 -

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Membres titulaires	39
Titulaires Présents	29
Suppléants avec vote	4
Pouvoirs	6
Nombre de votants	39
Date de la convocation	12/01/2026
Certifié exécutoire le	19/01/2026
Date d'affichage	21/01/2026
Envoyé en préfecture le	21/01/2026

Le dix-neuf janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, les membres du conseil communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Treignac, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, Monsieur JENTY Philippe.

TITULAIRES PRESENTS AVEC VOTE : BERNARD Sylvain, BONNET TENEZE Véronique, BORT Jean-Pierre, BOURDARIAS

Sophie, BOURROUX François, CHABRILLANGES Maurice, CHAMPSEIX Serge, COISSAC Vincent, COUTURAS Alain, DEGERY Sylvie, JANICOT Véronique, JARRIGE Didier, JENTY Philippe, LACHAUD Sylvie, LAURENT André, MEUNIER Colette, PEYRAMAURE Pierre, ROME Hélène, ROME Robert, ROUCHEREAU Patrice, RUAL Bernard, SAVIGNAC Sylvie, SENEJOUX Geneviève, SENEJOUX Philippe, TAVERTE Gérard, TER-HEIDE Laurence, TERRACOL Danielle, URBAIN Jean-Yves, VIGROUX SARDENNE Josiane.

SUPPLEANTS PRESENTS AVEC VOTE : BEZEAU Sophie, GAGE Pascal, DELAUNAY Jean-Paul, ENSERGUEIX Jean-François,

SUPPLEANTS PRESENTS SANS VOTE : LONGUET Jean-François.

EXCUSES : BOUCHOT Estelle (représentée), CHASSEING Daniel (donne procuration à RUAL Bernard), CHEYPE Sandrine (donne procuration à COUTURAS Alain), COIGNAC Gérard (donne procuration à SAVIGNAC Sylvie), GARAIS Daniel (donne procuration à BERNARD Sylvain), JAMILLOUX-VERDIER Simone (représentée), LE MEUR Marion (donne procuration à JARRIGE Didier), LELIEVRE Carla (donne procuration à JANICOT Véronique), PETIT Christophe (représenté), PLAS Marcel (représenté).

PRESENTS : PORTE Michel.

Secrétaire : PEYRAMAURE Pierre.

9-2026 : Assujettissement à la TVA au Budget Déchets – Loyer CFTA.

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que l'un des bâtiments situés à la zone de la Veyrière est en partie utilisé par l'entreprise Transdev (CFTA).

Cette entreprise est assujettie à la TVA.

Il convient donc à la Communauté de Communes de créer un service dans son budget Déchets (22800) qui soit assujetti à la TVA pour l'encaissement des loyers (700 € HT ; 840 € TTC).

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à 39 voix pour, 0 contre, 0 abstention

- De demander l'assujettissement à la TVA pour les loyers que V2M va percevoir de l'entreprise Transdev (CFTA) ;
- De réaliser une déclaration trimestrielle de TVA pour cette activité ;
- D'autoriser le Président à se rapprocher du Service des Impôts des Entreprises et du SGC d'Uzerche pour réaliser cette opération ;
- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à cet assujettissement.

Fait à Treignac le 20/01/2026
Le Président Philippe JENTY

